

Ville de Brest

Appel à projets 2020

« Santé vous bien à Brest »

Prévention, éducation à la sante, promotion de la santé, lien social, bien-être, cohésion, santé communautaire, participation des habitants, innovation sociale, pouvoir d'agir



PRÉFET DU
FINISTÈRE

Appel à projets 2020

« Santé vous bien à Brest »

Prévention, éducation à la santé, promotion de la santé, lien social, Bien-être, cohésion, santé communautaire, participation des habitants, innovation sociale, pouvoir d’agir

L’Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et non pas simplement l’absence de maladie ou d’infirmité ». Agir sur la santé, c’est prendre en compte une multitude de déterminants, de manière individuelle et collective.

Vouloir une société en bonne santé nécessite d’agir conjointement dans de multiples domaines, qu’il s’agisse de la promotion et prévention santé, l’accès aux soins, l’alimentation, des transports, de l’habitat ou de la cohésion sociale, etc., et de construire des réponses avec les acteurs et les habitants du territoire.

Néanmoins, il existe de fortes disparités selon les territoires et les milieux sociaux, qui ne permettent pas à tout à chacun d’être en bonne santé, tel que le définit l’OMS.

La crise sanitaire de cette année n’a fait qu’accentuer ces inégalités sociales et territoriales de santé déjà présentes. Elle nous a aussi démontré que la prévention en matière de santé est plus que jamais un enjeu de santé publique majeur.

Aujourd’hui, le développement d’actions de prévention et d’éducation pour la santé au plus près des habitants et sur leurs lieux de vie demeure le principal moyen de lutte contre les inégalités sociales de santé.

C’est pourquoi la Ville de Brest et les partenaires du Contrat de Ville souhaitent apporter leur soutien à de nouvelles actions dans ce domaine par l’appel à projets « Santé vous bien à Brest ».

Il s’agit d’accompagner l’émergence et le renforcement de projets d’innovation sociale en promotion de la santé. Cette démarche s’inscrit dans le cadre de l’Atelier Santé Ville¹.

¹L’atelier santé ville (ASV) est le fruit d’une démarche territoriale visant à rapprocher les acteurs de la politique de la ville et les professionnels de la santé afin d’élaborer des programmes de santé adaptés au niveau local, avec notamment la participation des habitants. Les ASV doivent améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations des territoires de la politique de la ville, qu’elles soient menées par les institutions, le monde associatif ou les acteurs de santé du service public ou privé. Leur finalité est de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en s’appuyant sur une dynamique partenariale.

1. Pourquoi cet appel à projet ?

Cet appel à projets a pour objectifs de :

- lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé en favorisant l'accès aux personnes à la santé dans toutes ses dimensions.
- favoriser les actions (prévention, réduction des risques, éducation à la santé...) qui impliquent une réelle participation des habitants à l'amélioration de leur santé.

2. Pour qui ?

Il s'adresse aux associations à but non lucratif, aux groupes ou particuliers présentant un projet supporté par une association ou une structure locale.

En cas de projet collectif, une association sera désignée par ses partenaires comme porteur du projet.

3. Pour quels projets ?

Les dossiers pouvant répondre à l'appel à projet devront prendre en compte **l'un ou plusieurs** des critères suivants :

- une réponse à l'impact de la crise sanitaire
- une inscription dans les priorités du projet de cohésion sociale de chaque quartier ou la feuille de route du Contrat de Ville 2018-2020 (ces documents peuvent être consultés en ligne [sur brest.fr](http://sur.brest.fr))
- une démarche répondant à un constat ou un diagnostic
- une prise en compte du milieu et des conditions de vie du public visé
- une action qui s'inscrit préférentiellement dans la durée
- un caractère innovant et/ou une démarche n'ayant pas été soutenu financièrement plus de 3 fois
- une volonté :
 - o de collaboration avec des partenaires
 - o de mettre le public visé au cœur du projet en favorisant sa participation
 - o d'apporter au public visé les moyens d'agir
- une attention particulière sera portée aux projets en lien avec les thématiques de la prévention du suicide, des addictions et de la prévention des maladies cardio-vasculaires

Le territoire d'intervention est la ville de Brest dans son ensemble. Néanmoins, une attention particulière sera portée aux projets à destination des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville.

Compte tenu de la crise sanitaire, une demande de subvention, pour un projet intervenant dès la réouverture des structures, pourra être recevable a posteriori.

4. Quels soutiens de la ville ?

Le soutien de la ville de Brest pourra se faire sous formes :

- d'un soutien financier ;
- d'un accompagnement dans le montage du projet (méthodologie de projet, mise en réseau avec des partenaires et/ou intervenants, rédaction de l'appel à projet...);
- d'une mise à disposition de matériels ou d'outils divers, sous réserve de disponibilité.

Pour 2020, l'enveloppe annuelle dédiée à cet appel à projets est de 31 000 € (dont 13 000 € provenant du contrat de ville de Brest Métropole pour les territoires prioritaires de la politique de la ville).

Le montant et la nature des aides attribuées au projet retenu, seront fixés au cas par cas par un jury en tenant compte :

- de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projets,

- de l'appréciation des besoins du projet,
- et de la crédibilité et de la précision du budget présenté par le porteur.

5. Quelles contreparties ?

Un bilan du projet devra être rendu dans le mois qui suit la réalisation du projet.

Si l'action n'est pas terminée à la fin de l'année 2020, un point d'avancement ou un bilan partiel devra être communiqué pour le 10 janvier 2021 en attendant le bilan définitif (à rendre au plus tard pour le 30 juin 2021).

Tout projet soutenu devra faire l'objet d'une publication sur le site participatif www.sante-brest.net (en cas de difficultés, le service promotion de la santé pourra vous accompagner dans cette démarche).

6. Quelle sélection des projets ?

En raison de la crise sanitaire, les modalités d'instruction des projets ont évolué en 2020.

Le jury de l'appel à projets sera composé de personnes qualifiées des services de la ville, et pourra faire appel à des partenaires extérieurs.

- Le jury se réunira lors **d'une seule instance à l'échelle Ville**, et émettra un avis sur chaque dossier reçu. La décision définitive d'attribution de la subvention, se fera par les élus lors du conseil municipal de décembre 2020.

7. Quand et comment répondre à l'appel à projet ?

Calendrier de l'appel à projets

- Lancement: le 26 juin 2020
- Clôture: le 18 septembre 2020
- Réunion du jury : semaine 41 ou 42
- Résultats du jury communiqués par mail aux porteurs de projets : semaine 43
- Versement de la subvention en janvier 2021, suite à l'approbation définitive lors du conseil municipal de décembre

Les candidats devront :

- remplir le formulaire de réponse à l'appel à projets disponible sur [Santé vous bien à Brest](#)
- puis transmettre le dossier complété et signé
 - o soit par mail à promotion-sante@mairie-brest.fr
 - o soit par courrier postal à :

Service de promotion de la santé - Ville de Brest
16, rue Alexandre Ribot - 29200 Brest

A la suite de votre envoi, un accusé de réception vous sera adressé.

8. Contact

L'équipe du service promotion de la santé se tient à votre disposition pour :

- vous accompagner dans l'élaboration de votre projet
- vous orienter vers le bon interlocuteur au sein des réseaux de partenaires et acteurs locaux
- et vous aider à identifier des pistes de financements

Compte tenu de la période estivale, un premier contact par mail est à privilégier : promotion-sante@mairie-brest.fr